

En tant qu'organismes chargés d'une mission de service public, les organismes Hlm sont amenés à contribuer à la mise en œuvre des principes de laïcité et de liberté prévues par la loi et à favoriser ainsi le vivre-ensemble au sein des résidences et des quartiers... Ils peuvent être confrontés à des demandes d'accommodements à fondement religieux ou communautaire.

De nouvelles obligations engageant la responsabilité des organismes Hlm ont été précisées dans la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République.

Y répondre implique de bien appréhender les notions de laïcité et de neutralité, mais aussi de faire appel à d'autres champs du droit (ordre public, droit du travail, d'égalité de traitement par le service public, non-discrimination, égalité femmes - hommes), tout en prenant appui sur les règles du bon sens et de la civilité.

[Programme](#) [1]du webinaire :

- 9h30- Introduction par Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice, ancienne ministre, présidente du Groupe de travail « Laïcité et vivre-ensemble » de l'USH.
- 9h40- **Apports juridiques**
- 11h00- Analyses de cas et apports pratiques
- 12h00- Conclusion

Interviendront :

- Catherine Hlusko, cheffe de mission partenariats et innovation, USH
- Pascal Gareau, Léa Gasnier, Emilie Vasquez, référents de l'USH sur la question

La date limite de [l'inscription](#) [2] est le 26 novembre et est obligatoire.

Le lien de connexion sera envoyé la veille du webinaire.

Date(s) pour cet événement

Vendredi 2 décembre 2022 - 09:30 - 12:00

Informations pratiques

Horaires:
9h30-12h00

Tarifs:
50 euros

URL de la source (modifié le 17/11/2022 - 10:31): <https://prev-radicalites.org/agenda/webinaire-laicite-et-vivre-ensemble-reperes-pour-les-organismes-hlm-propose-par-lush>

Liens

[1] <https://cloud.agoraevent.fr/Site/112407/9656/Pages/19693>

[2] <https://cloud.agoraevent.fr/Site/112407/9656/InscriptionPre?>

